




Informations de base	
2011/2047(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Accroître l'impact de la politique de développement de l'Union européenne Subject 6.30 Coopération au développement	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	DEVE Développement		KACZMAREK Filip (PPE)	26/01/2011
			Rapporteur(e) fictif/fictive CREU Corina (S&D) GOERENS Charles (ALDE)	
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	INTA Commerce international		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ENVI Environnement, climat et sécurité alimentaire		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ITRE Industrie, recherche et énergie		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AGRI Agriculture et développement rural		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
Coopération internationale et développement		PIEBALGS Andris		

Evénements clés			

Date	Événement	Référence	Résumé
10/11/2010	Publication du document de base non-législatif	COM(2010)0629 	Résumé
10/03/2011	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/05/2011	Vote en commission		Résumé
31/05/2011	Dépôt du rapport de la commission	A7-0205/2011	
04/07/2011	Débat en plénière	CRE link	
05/07/2011	Décision du Parlement	T7-0320/2011	Résumé
05/07/2011	Résultat du vote au parlement		
05/07/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2011/2047(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/7/05231

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE460.696	07/03/2011	
Amendements déposés en commission		PE462.861	18/04/2011	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0205/2011	31/05/2011	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0320/2011	05/07/2011	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif	COM(2010)0629 	10/11/2010	Résumé	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2011)8297	15/11/2011		
Parlements nationaux				
Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	SE_PARLIAMENT	COM(2010)0629	31/01/2011	
Contribution	PT_PARLIAMENT	COM(2010)0629	13/10/2011	

Accroître l'impact de la politique de développement de l'Union européenne

2011/2047(INI) - 05/07/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 415 voix pour, 77 voix contre et 66 abstentions une résolution sur l'accroissement de l'impact de la politique de développement de l'Union européenne.

Rappelant que l'éradication de la pauvreté constitue l'objectif principal de la politique de développement de l'Union européenne et l'un des objectifs majeurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Parlement appelle à des actions plus résolues pour accroître l'impact de la politique de développement européenne.

Il fait à cet effet les principales recommandations suivantes :

Politique de développement à fort impact : le Parlement appelle tout d'abord à nouveau à intégrer le FED dans le budget de l'Union européenne car cela constituerait un progrès important pour une meilleure coordination entre les divers instruments d'aide de l'Union. Il réclame parallèlement des efforts pour **renforcer l'efficacité de l'aide à l'horizon 2015**. Des efforts doivent notamment être faits pour :

- mieux évaluer les projets prévus et mis en œuvre,
- renforcer les principes de gouvernance (lutte contre la corruption, amélioration de la gestion des finances publiques, renforcement de la transparence et défense des droits de l'homme,...),
- renforcer le **développement des capacités** car cela améliore les aptitudes des citoyens, des organisations, des gouvernements et des sociétés à concevoir des stratégies de développement durables ;
- renforcer l'appropriation démocratique (parlements, autorités locales et régionales, autres acteurs concernés) des stratégies de développement,
- permettre une **participation significative des citoyens dans les organisations de la société civile** ;
- renforcer le rôle des autorités locales et régionales et de leurs réseaux (y compris les parlements nationaux des pays bénéficiaires).

Le Parlement souligne que l'objectif de renforcer l'impact de l'aide et sa rentabilité ne devrait pas mener à une politique de développement frileuse qui se concentrerait uniquement sur les pays "faciles".

Il attire l'attention sur le fait que **l'éradication de la pauvreté et les besoins doivent rester les critères déterminants de l'attribution de l'aide au développement accordée par l'Union** et invite la Commission et les États membres à revoir le champ d'application des instruments de financement et à faire en sorte que les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, et les couches les plus démunies de la population, notamment les plus exposées au risque d'exclusion sociale, comme les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, bénéficient des versements de l'aide publique au développement (APD). Le Parlement souligne en outre qu'il est indispensable d'établir une distinction entre les besoins en développement des pays les moins avancés (PMA) et ceux des pays à revenu moyen (pour rappel, 72% des personnes pauvres au niveau mondial vivent dans des pays à revenu moyen).

Parmi les autres éléments permettant de renforcer l'impact de la politique de développement, le Parlement évoque : i) l'élimination des obstacles au développement, tels que le dumping des produits agricoles, la charge illégitime de la dette, les fuites de capitaux et les échanges commerciaux non équitables ; ii) la réaffirmation du principe **d'universalité des droits de l'homme** et de la non-discrimination ; iii) la lutte contre les inégalités – y compris celles entre les hommes et les femmes ; iv) **le respect du principe de différenciation**, accordant des récompenses aux pays qui obtiennent de bons résultats et des aides à ceux qui sont les plus désorientés.

Respect des engagements financiers : le Parlement réaffirme sa position selon laquelle il est indispensable de réaliser l'objectif collectif qui consiste à consacrer **0,7% du revenu national brut (RNB) de l'Union à l'aide publique au développement d'ici à 2015**. Il invite la Commission et les États membres à trouver de nouvelles sources de financement du développement, par exemple **une taxe sur les transactions financières à l'échelle mondiale**, des financements issus du secteur privé et des solutions axées sur le marché. Une fois encore, le Parlement insiste sur l'octroi d'une aide ciblée à l'éducation et à la sensibilisation du grand public aux problèmes du développement. Il souligne également la nécessité de fournir l'aide d'une manière prévisible, alignée sur les priorités et plans nationaux et qu'elle offre des mesures d'incitation en vue d'une meilleure transparence et d'une responsabilisation accrue des gouvernements donateurs, des ONG et des États partenaires.

Promotion d'une croissance favorable aux pauvres : pour le Parlement, la croissance n'est qu'un instrument parmi tant d'autres et optimiser la croissance ne revient pas automatiquement à optimiser le développement. L'impact de la croissance sur l'éradication de la pauvreté pourrait être bien plus élevé si les inégalités étaient réduites et si les droits de l'homme étaient respectés. Par conséquent, il se dit favorable à une aide au développement de l'Union orientée vers la croissance via l'adoption de mesures qui se concentrent essentiellement sur les personnes pauvres ou marginalisées par **le microcrédit, la microfinance et d'autres solutions fondées sur le marché**. Ces mesures devraient toutefois pleinement respecter **le principe d'un développement durable**.

Le Parlement souligne toutefois les limites d'une stratégie fondée uniquement sur la croissance. Il convient au contraire de renforcer parallèlement les normes sociales et environnementales et de mettre en œuvre des mécanismes de protection sociale. Il souhaite en particulier des mesures qui :

- assurent la sécurité foncière ;
- facilitent l'accès des personnes pauvres aux terres, aux marchés, aux crédits et à d'autres services financiers ;
- renforcent le développement industriel à fort potentiel de transformation des économies nationales ;
- limitent les émissions de gaz à effet de serre ;
- renforcent les exportations à grande échelle ;
- renforcent la propriété intellectuelle ;
- diversifient les économies des pays en développement et réduisent leur dépendance aux importations ;
- renforcent la promotion de l'égalité des sexes.

Développement humain : pour parvenir à mettre en place une croissance en faveur des pauvres et atteindre les OMD, il est essentiel de fournir des services sociaux de base. Le Parlement demande donc une nouvelle fois que 20% de l'aide de l'Union dans son ensemble soit consacrée aux services sociaux de base. Il souligne également que l'éducation des filles et la défense de l'égalité des sexes dans l'éducation sont essentielles pour le développement.

D'autres mesures sont nécessaires pour renforcer les systèmes de santé (lutte contre le SIDA, et aide aux soins génésiques, l'aide à la petite enfance et à la jeunesse). Il demande en outre que des efforts soient faits pour mettre en place des **systèmes fiscaux équitables**, transparents et efficaces afin de générer les recettes nécessaires à la mise en œuvre des stratégies en faveur de la protection sociale et des personnes pauvres.

Participation du secteur privé : le Parlement rappelle que le secteur privé représente 90% de l'emploi dans les pays en développement. Il importe donc de mobiliser les capitaux nationaux et d'encourager les pays bénéficiaires à créer les conditions propices au développement des petites, des moyennes et des micro-entreprises et de supprimer les obstacles à la formalisation, à l'accès aux capitaux et à des crédits abordables.

Dans ce contexte, le Parlement appelle la Commission à :

- soutenir les entreprises de l'économie sociale,
- renforcer les investissements publics dans les biens, infrastructures et services publics ;
- faire obstruction à tout projet contribuant directement ou indirectement à toute forme de fraude ou d'évasion fiscales;
- favoriser les investisseurs qui soutiennent la stratégie de développement du pays partenaire;
- renforcer les partenariats public-privé qui impliquent le secteur privé dans le développement ;
- lutter contre la corruption, aussi bien dans les entreprises et les ONG qu'au sein des gouvernements et des autorités publiques ;
- renforcer la capacité des bénéficiaires dans le domaine commercial en les aidant à se faire une place sur les marchés régionaux et mondiaux.

Changement climatique, énergie et développement durable : le Parlement rappelle qu'il soutient en priorité les solutions énergétiques durables et renouvelables au niveau local et régional (énergie solaire, éolienne, géothermique et biomasse). Le Parlement réaffirme sa position selon laquelle les pays développés doivent avoir un rôle de chef de file dans la mise en place de l'économie mondiale sobre en carbone, indispensable pour parvenir à réduire les émissions de gaz. Il encourage les États membres à montrer l'exemple dans la réduction des émissions. De manière plus générale, le Parlement demande l'adoption d'une approche globale qui intègre la dimension environnementale dans les projets et programmes de développement, par exemple en améliorant les réglementations relatives au transfert de déchets et à l'exploitation illégale des forêts.

Il demande également à la Commission de s'assurer que l'APD européenne pour l'amélioration de l'accès à l'énergie soutienne le développement économique local, la création d'emplois verts et la réduction de la pauvreté. Rappelant que certaines estimations indiquent que **le changement climatique poussera 200 millions de personnes à déménager** en raison de la détérioration graduelle des conditions de leurs territoires, le Parlement souligne la nécessité de concentrer la politique de développement de l'Union à l'assistance aux réfugiés et à la diminution de leur nombre en investissant dans les technologies, les ressources humaines et l'aide financière. Toutefois, le Parlement réaffirme que le placement de la problématique du changement climatique au cœur des préoccupations ne saurait remplacer la mise à disposition de nouvelles ressources pour financer les efforts d'atténuation et les besoins d'adaptation au changement climatique des pays en développement.

Sécurité alimentaire et agriculture : une fois encore, le Parlement insiste sur la préservation de la sécurité alimentaire des pays en développement et la promotion d'une production agricole durable, locale, à petite échelle et respectant les critères de l'agriculture biologique.

Il demande en particulier :

- le soutien à une reconversion vers une agriculture biologique et écologiquement durable,
- un soutien spécifique aux femmes dans le secteur agricole,
- un soutien à la lutte contre la spéculation sur le prix des denrées alimentaires,
- l'adoption de mesures visant à mettre fin à l'accaparement des terres et à assurer les droits de propriété des petits agriculteurs et des paysans indigènes.

Le Parlement rappelle par ailleurs que, pour alimenter la population mondiale qui devrait dépasser, selon les prévisions, les 9 milliards d'habitants en 2050, **le rendement agricole devra augmenter de 70%** d'ici-là, en utilisant moins de terres, moins d'eau et moins de pesticides. Des mesures immédiates s'imposent donc pour assurer la sécurité alimentaire, non seulement des citoyens de l'Union, mais aussi à l'échelle planétaire. Il propose dès lors une batterie de mesures qui passent par la gestion des ressources naturelles locales, le renforcement de la production et de la transformation, la formation, la structuration des organisations professionnelles, l'établissement d'un filet de sécurité pour les groupes les plus vulnérables, l'éducation en matière de nutrition et la diversification des emplois ruraux en dehors de l'agriculture afin d'augmenter les revenus des familles rurales. Le Parlement s'inquiète en outre des **acquisitions actuelles de terres agricoles par des investisseurs étrangers** soutenus par les gouvernements, notamment en Afrique, acquisitions qui risquent d'ébranler la sécurité alimentaire locale et de provoquer des conflits sociaux imprévus.

Transparence : enfin, dans le but de renforcer la transparence et l'acceptation par le grand public des projets de développement financés en partie ou entièrement par l'Union ou les États membres, le Parlement appelle à la création d'une base de données électronique donnant des informations sur l'APD.

Accroître l'impact de la politique de développement de l'Union européenne

2011/2047(INI) - 10/11/2010 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation d'un Livre vert sur la politique de développement de l'UE en faveur de la croissance inclusive et du développement durable.

CONTEXTE : en 2000, les pays développés et les pays en développement ont adopté les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à savoir 8 objectifs principaux, assortis de cibles, visant à réduire la pauvreté d'ici 2015. Depuis lors, et bien que de nombreuses régions du monde aient enregistré une croissance soutenue au cours de la décennie écoulée, environ 1,5 milliard de personnes vivent toujours dans des conditions d'extrême pauvreté (dont la moitié en Afrique subsaharienne) et un 6^{ème} de la population mondiale souffre toujours de malnutrition.

En ce qui concerne l'aide au développement de l'Union européenne et de ses États membres, **l'UE a doublé le montant de son aide publique au développement** depuis 10 ans et a amélioré ses modalités d'octroi de l'aide. Elle a en outre amélioré son approche en accentuant ses efforts pour passer d'une relation de type donateur/bénéficiaire à une **relation de partenariat** qui implique l'adoption d'approches contractuelles, basées sur le dialogue au sujet des politiques à mener et reliant les résultats à des programmes ou instruments spécifiques de coopération.

Techniquement, l'UE conserve sa position de premier donateur mondial d'aide au développement et a réaffirmé en 2010, son intention de consacrer 0,7% du RNB des États membres à l'aide publique au développement (APD) d'ici 2015. L'aide au développement continuera donc de nécessiter un engagement financier s'inscrivant sur le long terme, non seulement pour réduire la pauvreté mais aussi pour agir sur le changement climatique, améliorer l'accès à l'énergie, à l'eau et à la sécurité alimentaire.

L'aide au développement doit également traiter les problèmes de gouvernance, assurer une meilleure gestion des flux migratoires, promouvoir la croissance économique dans les pays en développement et accompagner leur intégration dans l'économie mondiale. Dans ce contexte, l'éducation et la sensibilisation du grand public aux problèmes du développement revêtent une importance stratégique.

Si l'aide européenne s'avère ainsi essentielle, elle n'est toutefois pas une panacée et ne représente que l'un des nombreux flux financiers à destination des pays en développement. L'aide doit aussi s'attaquer aux causes de la pauvreté plutôt qu'à ses symptômes, et doit avant tout **renforcer la capacité des pays en développement à générer une croissance inclusive**, permettant à chaque individu de contribuer à la croissance économique et d'en bénéficier, et à mobiliser leurs ressources économiques, naturelles et humaines dans le cadre de stratégies de réduction de la pauvreté (on estime qu'une hausse de 1% du revenu national brut des pays en développement peut s'avérer beaucoup plus efficace à cet égard qu'une augmentation de l'aide allouée à ces pays). L'aide peut ainsi considérablement accroître la capacité des pays à réduire la pauvreté et avoir un effet multiplicateur par la création d'emplois et la protection sociale.

C'est dans ce contexte que s'insère le présent Livre vert qui entend montrer comment l'aide de l'Union européenne doit être réorientée pour mieux répondre aux OMD.

OBJECTIF : réaffirmant que la réalisation des OMD à l'échéance de 2015 doit demeurer la priorité absolue de l'Europe, le Livre vert **lance une réflexion d'ensemble sur la manière dont l'UE pourrait appuyer au mieux les efforts des pays en développement pour accélérer la réalisation des OMD** et pourrait s'employer à **saisir les nouvelles opportunités de réduction de la pauvreté**. Il formule à cet effet des questions autour de 4 objectifs principaux, que l'UE et ses États membres doivent poursuivre en collaboration étroite :

1. **Comment garantir la mise en œuvre d'une politique de développement à fort impact**, apte à garantir que chaque euro dépensé génère la meilleure valeur ajoutée et le meilleur rapport coût-résultats, le meilleur effet de levier et le meilleur héritage en termes d'opportunités pour les générations à venir. L'objectif est de faire en sorte que l'aide européenne garantisse une réelle rentabilité des investissements. Pour ce faire, l'UE doit avant tout **cibler son action sur 4 exigences fondamentales**: i) le développement humain et ii) la sécurité en tant que conditions préalables au développement de tout pays, iii) la croissance et iv) l'inclusion sociale pour tout engagement de longue durée.
2. **Comment favoriser une croissance plus forte et plus inclusive dans les pays en développement**, en tant que moyen de réduire la pauvreté et d'offrir à chacun des perspectives d'avenir et des conditions de vie décentes. De nombreux facteurs interviennent dans la création d'un environnement propice à la croissance, notamment la stabilité politique et macroéconomique, la bonne gouvernance, la sécurité, le respect des droits de l'homme, un cadre réglementaire porteur pour les entreprises, une population créative, bien formée et en bonne santé, l'utilisation durable de ressources naturelles rares, l'infrastructure économique, la mise en œuvre des normes fondamentales du travail et une participation réelle et bénéfique au commerce international. L'UE œuvre déjà dans tous ces domaines. Il est toutefois nécessaire de conduire une réflexion sur la façon d'améliorer encore l'impact sur la croissance de la politique de développement, afin de mieux contribuer à réduire la pauvreté. Pour ce faire, il convient d'appliquer le principe de **différenciation entre les pays et les régions** et de mieux coordonner et centrer l'aide sur les domaines où elle est susceptible d'apporter une valeur ajoutée réelle.
3. **Comment promouvoir le développement durable en tant que moteur de progrès** : le monde en développement devrait devenir l'un des principaux moteurs de la croissance mondiale au cours des prochaines décennies, tant sur le plan économique que sur le plan démographique. Pour garantir une croissance accélérée et généralisée, des défis énormes se profilent en matière environnementale et de changement climatique. Il est toutefois clair que la prise en considération du changement climatique ne saurait limiter les efforts visant à sortir de la pauvreté les citoyens les plus pauvres du monde.
4. **Comment atteindre des résultats durables dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire** : on estime que la production agricole mondiale doit augmenter de 70% pour pouvoir nourrir une population mondiale qui devrait atteindre, d'après les prévisions des Nations unies, 9 milliards de personnes d'ici 2050. Il est donc évident que développement et sécurité alimentaire vont de pair pour réduire la pauvreté. Une initiative concertée de l'UE visant à tirer parti de l'investissement dans une agriculture inclusive, intensifiée, durable et écologiquement efficace s'avère donc essentielle. Pour que cette approche réussisse, la production doit être envisagée dans le contexte d'une chaîne de valeur assurant un accès approprié au financement, à la transformation et aux marchés. À cet égard, les partenariats public-privé pourraient jouer un rôle important. Cette approche globale de l'agriculture et de la sécurité alimentaire devrait également tenir compte de la dimension nutritionnelle ainsi que de l'impact sur les produits de la pêche.

Consultation : la consultation prévue par le Livre vert se tiendra du 15 novembre au 17 janvier 2011 et sera ouverte à toute partie intéressée. Les particuliers, les organisations et les pays qui le souhaitent sont invités à communiquer leurs contributions en répondant aux questions posées dans le document de la Commission. Les résultats de la consultation permettront à la Commission de **formuler des propositions en vue de la modernisation de la politique de développement européenne**, qui devraient être présentées au cours du second semestre 2011, et servir de base à d'autres initiatives stratégiques dans des domaines connexes.

Dans le cadre du suivi du présent livre vert et sur la base des réponses reçues, la Commission présentera une communication sur une politique modernisée de l'UE en faveur du développement qui s'interrogera, entre autres, sur l'opportunité d'un réexamen du consensus européen pour le développement.